



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 AVRIL 2020
EFFECTUEE PAR VISIOCONFERENCE

Présent-e-s :

M. Roberto RIGHETTI, Président

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-Présidente

M. Pierre TORRI, Secrétaire

Mme Alexandra SAAS, Vice-Secrétaire

M. Philippe ROCHETIN, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Catherine BORSTCHER, Véronique DUBOIS et Véronique ÖZAZMAN, Isabelle WILLIMANN Conseillères municipales

MM. Robert CHAL, Daouda BAGAGNAN, Roberto DI GIORGIO, Sylvain DUPRAZ, Cédric EPENYOY, Laurent FARINELLI, Michel FAVRE, Pierre-Alain GAUD, Vincent GILLET, Jean-Michel MEYLAN, Olivier MONNERAT, Pierre-Antoine RIEBEN, Mario RODRIGUEZ, Dominique TINGUELY et Francisco VALENTIN, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

M. Xavier MAGNIN, Maire

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

M. Thierry DURAND, Conseiller administratif

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2020**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Désignation de deux membres du Conseil municipal pour le jury du concours coopératives au Rolliet**
- 5. Rapports des commissions :**

- a) Culture et loisirs du 24 février
- b) Commissions conjointes du 2 mars
- c) Aménagement et grands projets du 2 mars
- d) Infrastructures et environnement du 9 mars
- e) Conjointe Economie et finances + Infrastructures et environnement du 12 mars

Propositions du Conseil municipal

A. Projets de délibération

- a) **D 187-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 190'00.- en vue de réaliser un appel à projets coopératives au Rolliet dans le quartier des Cherpines à Plan-les-Ouates**
- b) **D 188-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 2'830'000.- pour la reconstruction/transformation de la Distillerie de Saconnex-d'Arve à Plan-les-Ouates**
- c) **D 190-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 1'360'000.- pour la réalisation du collectif privé EU et EP et de l'aménagement routier au chemin de l'Essartage dans le périmètre du PLQ Les Sciers - Etape 2 à Plan-les-Ouates**
- d) **D 191-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 310'000.- pour réaliser des passages piétons dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates**
- e) **D 193-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 190'000.- pour l'étude d'un nouveau bâtiment du JAPLO à Plan-les-Ouates**
- f) **D 194-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 540'000.- pour l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la réalisation des îlots H2 et F propriétés de la Commune dans le périmètre du PLQ Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates**
- g) **D 195-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 700'000.- pour l'étude de l'aménagement des infrastructures publiques (voiries, réseaux) et espaces publics du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates**
- h) **D 196-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour un concept de développement de la biodiversité à Plan-les-Ouates – Etape 1**
- i) **D 197-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 70'000.- destiné à l'acquisition d'un véhicule de piquet pour la Compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Plan-les-Ouates – CP40**
- j) **D 198-2020 P : Prêt à hauteur de CHF 750'000.- à la primo-coopérative « La Bistoquette » et le cautionnement d'un prêt de même montant émis par le Canton de Genève au profit de ladite coopérative**
- k) **D 200-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 1'060'000.- en vue de la réalisation des collecteurs d'eaux pluviales (noues et tranchées drainantes) du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates**
- l) **D 201-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 10'830'000.- destiné au financement de la part communale des travaux du premier tronçon de la ligne de tramway Genève – Saint-Julien**
- m) **D 202-2020 P : Approbation des comptes annuels 2019 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2019 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre**

7. Propositions du Conseil municipal

A. Motions

a) **M 27-2020 R : Pour que nos jeunes de Plan-les-Ouates puissent se loger sur notre Commune**

b) **M 28-2020 P : Pour une promotion de la Charte des jardins par la Commune**

c) **M 29-2020 P : Un arbre, deux vies !**

M 30-2020 P : Pour la transformation de certaines zones 30 en tronçons limités à 30km/h

8. Questions

9. Divers

Clôture de la séance

Questions du public

M. Righetti, Président du Conseil municipal, ouvre cette séance extraordinaire effectuée par visioconférence en raison de la crise sanitaire du Covid-19 et diffusée en direct sur youtube, souhaitant une cordiale bienvenue à tous, ainsi qu'à leur procès-verbaliste qui suit également cette séance. Il s'agit d'une toute première expérience de séance du Conseil municipal en vidéoconférence, sur le Canton de Genève, séance qu'ils tenteront de mener au mieux selon les règles d'une séance en présenteielle, ce qui demandera un peu de discipline. Il annonce qu'en raison de la nature extraordinaire de cette séance, les points 8 et 9, à savoir les *Questions* et les *Divers* ne seront pas traités à l'ordre du jour ce soir.

(Ndlr : En ce début de séance, le nombre des votants est de 23 personnes et de 24 personnes si le Président est également appelé à voter. M. Favre, qui a dû s'absenter en début de séance pour raisons familiales, rejoindra la séance dès qu'il le pourra. Tout au long de cette séance extraordinaire, pour des raisons informatiques, certains votes n'ont pas pu être enregistrés. Cependant, pour chacun des objets, une majorité suffisante a été atteinte pour déterminer le sens du vote.)

1. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 FEVRIER 2020**

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

<p>Le procès-verbal de la séance du 25 février 2020 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 22 voix pour et 1 abstention, sans modification.</p>
--

COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Délai référendaire

Le Président annonce que le début du délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir est suspendu jusqu'au 31 mai 2020 inclus, en raison de la situation actuelle particulière due au Covid-19.

3. **COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des

communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1 Pourquoi ce Conseil municipal extraordinaire en vidéoconférence ?

En préambule, **M. Magnin, Maire**, explique que ce Conseil municipal extraordinaire et unique répond à une demande et à une réalité. En effet, suite à l'interdiction des réunions des Conseils municipaux par Arrêté du Conseil d'Etat, Plan-les-Ouates a fait la demande de tenir cette séance, sous cette forme, afin de pouvoir renvoyer des sujets en commissions et voter des délibérations pour avancer dans ses projets, notamment en lien avec la fin de la législature. La réalité est que les conditions étaient réunies à Plan-les-Ouates, pour ce faire, sachant que toutes et tous sont équipés de matériel informatique doté des systèmes le permettant. Le choix du système de vidéoconférence n'a pas été fait par hasard ; il répond aux préconisations d'une rapide étude effectuée par un mandat du DCS (Data Cohésion Service SA), en collaboration avec l'Association des Communes Genevoises (ACG). Il ne s'agit pas du système le plus pratique, mais du plus sûr en ce qui concerne l'hébergement des données et le plus compatible avec le SIACG (Service Informatique de l'Association des Communes Genevoises), malgré les contraintes qu'il impose. Il tient ici à remercier le SIACG, ainsi que M. Dessuet (Responsable du secteur informatique de la Commune), pour leur disponibilité et leur travail. Rien ne sera forcément parfait ce soir, cet exercice demande rigueur et discipline, demande de changer leurs pratiques et sortir de leur zone de confort, ce qui n'est pas évident. Il leur manque de la pratique et des aptitudes, mais ils savent qu'ils vont y arriver. De nombreuses communes, ainsi que l'Etat de Genève, attendent des préconisations de leur expérience. La commune de Plan-les-Ouates est donc pilote, avec toutes les difficultés qu'un précurseur peut rencontrer lorsqu'il ouvre la voie. Il s'agit donc de la moins mauvaise solution pour assurer leurs débats en sécurité et ils reviendront en présentielle dès que possible. Grâce à cela, ils sont toutefois la seule commune à convoquer et réunir son Conseil municipal en ce mois d'avril 2020 et comme ils ont tous à cœur la bonne marche de leur Commune, ce dont il les remercie par avance, il se dit heureux qu'ils puissent se réunir et redonner de la voix à leur délibératif. Le Conseil administratif a pris ses responsabilités, maintenant aux conseillers municipaux de prendre les leurs. Il leur annonce officiellement qu'au sens de l'article 48 de la LAC (Loi sur l'Administration des Communes), le Conseil administratif avait la possibilité de passer les délibérations urgentes et de les faire valider par le SAFCO (Service des Affaires Communales). Or, celui-ci n'a pas souhaité utiliser cette possibilité. Pour terminer, il souhaite bon courage au Président de ce Conseil, ainsi qu'aux conseillers municipaux et en profite pour féliciter ceux qui ont été réélus lors des dernières élections et qui pourront ainsi poursuivre leur mandat électoral. Il précise également que 35 personnes sont d'ores et déjà connectées sur youtube afin de suivre leurs débats.

3.2 Actions communales effectuées face à la pandémie de Covid-19

M. Magnin informe des actions entreprises par la Commune avant que celle-ci ne rejoigne le plan de solidarité communale proposé par le DCS (Département de la Cohésion Sociale) ; ces actions ont débuté le 16 mars 2020. A ce jour, plus de 300 appels ont été effectués par le Service de l'action sociale auprès de plus de 70 aînés sur la Commune. Ces personnes sont très heureuses d'être contactées, sachant que certaines d'entre elles ne sont pas sorties de chez elles depuis plus d'un mois. Nombreuses sont les demandes de pouvoir sortir et aller marcher. 91 livraisons ont été effectuées sur la Commune, pour un peu plus de 40 aînés. Ils peuvent compter, à ce jour, sur 25 volontaires issus des différents Services de la Commune, inscrits pour assurer cette prestation. Vu la reprise progressive des activités communales, effet de l'assouplissement des mesures proposé par le Conseil d'Etat et le Conseil fédéral, Plan-les-Ouates sollicitera les scouts pour effectuer ces prestations et ce, dès le 11 mai 2020. Il tient à citer l'action de la Migros de Plan-les-Ouates qui, pour faciliter les choses, prépare toutes les

courses à l'avance, afin que les volontaires ne soient pas contraints d'entrer dans le magasin. Concernant le Locados et les tshm (travailleurs sociaux hors murs), les prestations ont été stoppées quelque temps et la Commune leur a demandé de poursuivre cette suspension et de contrôler les réunions sur le territoire communal. Le Locados et le Velo-D (*Ndlr : structure d'accueil du centre de rencontres et de loisirs permettant aux jeunes de 11 à 18 ans de se rencontrer librement*), sont restés en contacts avec plus de cinquante jeunes, soit via les réseaux sociaux, soit en proposant des défis, auxquels les jeunes ont bien répondu. L'aide sociale individuelle a continué par téléphone et sans rendez-vous. Un certain nombre de manifestations ont été annulées, telles que la visite de la Mairie par les 7P, la semaine contre le racisme, les cours d'apprentissage, l'atelier d'alimentation, la croisière des Blés d'Or, ainsi que la Fête des promotions. En ce qui concerne les promotions des 8P, une réflexion est toujours en cours, afin de déterminer si une cérémonie peut avoir lieu.

3.3 Reprise des écoles – 11 mai 2020

M. Magnin annonce qu'en ce qui concerne la reprise des écoles prévue le 11 mai 2020, la Commune est dans l'attente des consignes du Conseil fédéral ou du Conseil d'Etat, afin d'ajuster le dispositif scolaire et les besoins du restaurant scolaire. Points sur lesquels ils travaillent en collaboration avec le GIAP (Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire). Cette reprise sera également l'occasion pour les patrouilleuses et les cantinières scolaires de reprendre leur travail de façon un peu plus large.

3.4 Projet de livraisons de repas à domicile par le restaurant Le Ravy

M. Magnin informe que le projet de livraisons de repas à domicile, par le restaurant Le Ravy, a débuté la veille de ce Conseil municipal, à savoir le lundi 27 avril 2020.

3.5 PIC (Plan d'Intégration Communal)

M. Magnin annonce que dans le cadre du PIC, la page d'accueil du site internet de la Commune a été traduit en allemand et en anglais.

3.6 Service culturel – Spectacles annulés

M. Magnin informe que, bien évidemment, de nombreux spectacles ont été annulés sur la Commune. Les derniers en date ont été :

- Le Musée en réalité virtuelle, les 2 et 3 février 2020.
- L'installation de l'œuvre d'art '*Le Gardien*', le 7 mars 2020, aux Cherpines.

Tous les autres spectacles et manifestations prévus au-delà du 13 mars 2020 ont été annulés ou reportés. La présentation de la saison culturelle sera faite, quant à elle, par une vidéo diffusée sur le site internet communal.

3.7 Fermeture de La julienne

M. Magnin annonce que La julienne a été fermée et qu'une ouverture très partielle est consentie depuis le 27 avril 2020, ouverture qui s'étend uniquement aux cours individuels ou aux locaux musicaux qui doivent être fréquentés par peu de monde. Une ouverture progressive devrait être envisageable dès le 11 mai 2020.

3.8 Groupe intercommunal du Sapay

M. Magnin informe que les conditions d'ouverture pour le Groupe intercommunal du Sapay sont les mêmes que pour La julienne.

3.9 **Musique municipale**

M. Magnin annonce que la Mairie étudie actuellement une demande de la Musique municipale de Plan-les-Ouates pour une réouverture partielle des locaux.

3.10 **Structures de la petite enfance**

M. Magnin informe qu'un accueil minimum au sein des structures de la petite enfance est assuré depuis le 13 mars 2020. L'organisation de cet accueil fut extrêmement chronophage. Environ 6 à 7 enfants ont fréquenté ces structures pendant cette période. La réouverture partielle du 27 avril 2020 a amené 15 enfants au sein des institutions municipalisées et 15 enfants dans les institutions associatives. S'ils attendent un peu plus d'enfants pour la reprise du 11 mai 2020, celle-ci ne pourra toutefois par se faire à 100 %. Ils travaillent actuellement sur les scénarios qui permettraient d'accueillir le maximum d'enfants possible.

3.11 **Fonds permettant de faire face à la crise sanitaire**

M. Magnin annonce qu'il est question de la création d'un Fonds pour l'économie qui permettrait de répondre à un certain nombre de questions et qui irait au-delà de l'économie. Il aura l'occasion d'en reparler ultérieurement.

3.12 **Covid-19 informations aux entreprises et informations concernant les commerces**

M. Magnin annonce que toutes les informations à destination des entreprises sont diffusées sur le site communal sous la page '*Covid-19 Entreprises*'. Il existe également une page informant de tous les commerces ouverts sur Plan-les-Ouates.

3.13 **Mesures prises sur les loyers commerciaux**

M. Magnin annonce que la Commune a également pris des mesures concernant les loyers commerciaux, en coordination avec l'Aziplo (Association des entreprises de la zone industrielle de Plan-les-Ouates).

3.14 **Remerciements au public**

En préambule, **Mme Monbaron** remercie les personnes qui les suivent actuellement sur youtube et fait remarquer que c'est une des premières fois qu'ils ont autant de public pour leurs débats.

3.15 **Crise sanitaire : mesures prises concernant le sport**

Mme Monbaron informe que depuis le début de la crise sanitaire et du semi-confinement, toutes les infrastructures sportives ont été fermées, tant aux clubs qu'au public. Des contacts ont été pris avec les associations sportives financièrement impactées par ces mesures restrictives et une information leur a été dispensée pour les orienter, dans un premier temps, vers le guichet unique mis sur pieds par le Fonds cantonal d'aide au sport, ainsi que le Canton et la Ville de Genève, associés pour soutenir ces structures sportives selon des critères très précis. La Commune a accepté la prolongation des abonnements de la piscine ou le remboursement de la part qui n'est pas utilisable. Cette mesure sera mise en œuvre une fois que la piscine sera à nouveau accessible au public. Elle ajoute qu'ils ont utilisé le plus utilement possible cette période de fermeture des infrastructures en réalisant divers travaux de réfection ou de révision des installations. La Commune attend des informations quant à une possible réouverture de certaines infrastructures et dans quels délais, afin de définir s'ils peuvent lancer ou non les gros travaux qu'ils effectuent généralement au mois d'août. La reprise des activités sportives en elles-mêmes, est un sujet d'impatience bien compréhensible,

dont ils sont bien conscients. La Confédération a lancé une stratégie de sortie de crise en plusieurs étapes en assouplissant les mesures et devrait annoncer, au lendemain de cette séance, à savoir le mercredi 29 avril 2020, de nouvelles propositions, afin de permettre la pratique de certains sports au début du mois de mai 2020. Le Conseil fédéral s'occupe également de déterminer si les sportifs d'élite pourront reprendre leurs entraînements à ce moment-là. Toutes ces communications, ainsi que le point de vue du Canton, sont très attendues. La Commune a d'ores et déjà contacté ses associations communales, afin que celles-ci puissent lui faire part de leurs éventuelles propositions, notamment pour les sports plus individuels, tels que le tennis, le badminton, l'escalade, la pétanque, l'équitation et le tir à l'arc, pour autant qu'ils adoptent des mesures de protections assurées et validées.

3.16 Sécurité – Police municipale

Au vu de la fermeture des écoles, des commerces, des chantiers et de la diminution de la circulation, **Mme Monbaron** annonce que la police municipale a surtout été engagée pour faire respecter les interdictions d'accès aux lieux fermés, les normes de distanciation sociale et d'occupation du domaine public. Toutes les polices municipales sont placées sous le commandement du Canton et peuvent œuvrer sur l'entier du territoire cantonal.

3.17 Sécurité - Pompiers volontaires

Mme Monbaron informe que les pompiers volontaires et les samaritains ont parcouru le territoire communal durant le week-end avant Pâques et durant les quatre jours de Pâques, allant à la rencontre des promeneurs pour les inviter au respect des règles sanitaires en vigueur. Les sapeurs-pompiers assurent également, tous les dix jours pendant 24 heures, la préservation incendie à la caserne des Vernets où sont logés des sans-abris, touchés ou non par la maladie. Un tournoi est assuré par 10 compagnies de sapeurs-pompiers volontaires du Canton.

3.18 Sécurité - Protection civile

Mme Monbaron annonce que la protection civile a, quant à elle, apporté sa contribution en installant des lits pour les sans-abris aux Vernets, en assurant une aide à l'accueil des occupants. Les astreintes, à l'ORPC Salève, ont aussi été appelés à surveiller les interdictions de stationnement mises en place au bord du lac, à contrôler les flux de personnes devant les commerces et à prêter main forte au personnel des EMS.

3.19 Aménagement du territoire – Réalisation des immeubles communaux aux Sciers

Mme Monbaron informe que les chantiers des immeubles propriété de la Commune ont redémarré le lundi 27 avril 2020. Cette dernière s'est adjointe les conseils de la société Ecoservices SA pour une mise en place d'un concept de sécurité sanitaire pour le respect des recommandations de l'Office Fédéral de la Santé Publique, pour chacun des trois chantiers et pour réaliser des contrôles journaliers, afin de vérifier que les consignes mises en place sont respectées. Cette réouverture s'est faite après avoir pris conseil auprès d'un pôle juridique.

3.20 Aménagement du territoire – Autres chantiers communaux

Mme Monbaron informe que les autres chantiers de la Commune, que ce soit de la construction, du génie civil, etc, redémarreront progressivement dès le 4 mai 2020. Le chantier du tennis a, quant à lui, repris le jeudi 23 avril 2020

3.21 Administration générale

Mme Monbaron annonce que de nombreuses mesures ont été prises dans le cadre de l'Administration générale, telles que le remboursement des billets CFF, la suspension du

versement des loyers commerciaux, etc. La liste étant assez longue, elle va donc les en dispenser, précisant que toutes ces informations utiles sont visibles sur le site internet de la Commune. Elle ajoute que les guichets de l'Administration rouvriront vraisemblablement la semaine suivant ce Conseil municipal, à savoir le lundi 4 mai 2020.

3.22 **Délai référendaire des délibérations votées par le Conseil municipal**

Mme Monbaron informe que, dès lors que les délais référendaires des délibérations votées par le Conseil municipal ont été suspendus, cela touche vraisemblablement les décisions votées en février 2020 qui ne sont certainement pas encore exécutoires, ainsi que celles qu'ils voteront ce soir. Tous ces délais seront communiqués sur le site internet communal.

M. Durand annonce qu'il ne fera pas de communications ce soir.

4. **DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE JURY DU CONCOURS COOPÉRATIVES AU ROLLIET**

Le Président annonce que quatre candidatures sont proposées à la désignation de deux membres du Conseil municipal pour le jury du concours coopératives au Rolliet. Il s'agit de : Mmes Nathalie Rüegger et Alexandra Saas, ainsi que MM. Vincent Gillet et Cédric Epenoy. Il demande donc aux conseillers municipaux de voter pour élire ces deux membres du jury.

Sont élus, en tant que membres du jury du concours coopératives au Rolliet :

Mme Alexandra Saas, par 19 voix pour et M. Vincent Gillet, par 10 voix pour.

Sont élus, membres suppléants de ce jury :

M. Cédric Epenoy, par 7 voix pour et Mme Nathalie Rüegger, par 6 voix pour.

5. **RAPPORTS DES COMMISSIONS**

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (annexes a à f)

a) **Culture et loisirs du 24 février** (annexe a)

Mme Baillon donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) **Commissions conjointes du 2 mars** (annexe b)

M. Tinguely donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) **Aménagement et grands projets du 2 mars** (annexe c)

M. Tinguely donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

Infrastructures et environnement du 9 mars (annexe d)

(Ndlr : la lecture de ce rapport n'est pas donnée lors de cette séance.)

Conjointe Economie et finances + Infrastructures et environnement du 12 mars (annexe e et f)

M. Rodriguez annonce qu'il y a deux rapports distincts pour cette séance, compte tenu du fait que les deux commissions se sont réunies conjointement, dans un premier temps et que la commission Economie a siégé seule, dans un deuxième temps. Il donne donc lecture de ces rapports qui n'appellent aucune remarque.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

a) D 187-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 190'000.- en vue de réaliser un appel à projets coopératives au Rolliet dans le quartier des Cherpines à Plan-les-Ouates

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 187-2020 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 28 janvier 2020. Cette délibération a été renvoyée en commission Aménagement et Grands projets qui a émis, dans sa séance du 2 mars 2020, un préavis favorable à l'unanimité, sous réserve des amendements proposés, ainsi qu'en commission Economie et finances qui a également préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de sa séance conjointe du 12 mars 2020.

Mme Monbaron explique que, sur la base d'une résolution du Conseil municipal votée il y a quelques années, ce dernier avait prié le Conseil administratif d'acquérir des terrains en zone de développement, suite de quoi, différentes parcelles avaient été acquises aux Cherpines. La volonté qui s'est exprimée lors du travail de commission a été clairement de faire en sorte que la Commune puisse offrir à sa population, des appartements dans toutes les catégories. A savoir, des logements sociaux, des logements en loyer libre et des propriétés par étage, avec une partie des droits à bâtir qui soient mis à disposition de coopératives par le biais d'un droit de superficie. Ce que la Commune a déjà réalisé aux Sciers et qui a marché à satisfaction avec la procédure décrite par M. Tinguely, à savoir un appel à coopératives sur deux tours, avec une demande d'avoir des primo-coopératives parmi les candidats. Ils ont donc l'intention de repartir sur le même processus puisque celui-ci avait bien fonctionné. Il faut savoir que la Commune dispose d'une capacité théorique d'environ 290 logements sur le périmètre du Rolliet, aux Cherpines et que par le biais de cette délibération, elle souhaite ouvrir cet appel à projets pour 65 logements, dont 20 logements en loyer libre et 45 logements en HM et HLM. Lors des discussions qui ont eu lieu en commissions, sachant que certains conseillers municipaux avaient été candidats pour les coopératives aux Sciers, il a été relevé que le calendrier était un peu serré. Cette remarque a donc été bien entendue et ils ont eu l'occasion de discuter avec les vainqueurs de l'appel à projets aux Sciers, à savoir la Coopérative de 'La Bistoquette', qui a expliqué que ce n'était pas le délai du premier tour qui leur a posé problème, mais celui du deuxième tour. Le premier tour nécessite, en effet, moins de rencontres. Il s'agit de présenter un projet de manière assez succincte. Tandis que le deuxième tour exige qu'ils se réunissent plus souvent, afin de fournir un dossier ayant obtenu l'aval de toutes les personnes qui composent cette coopérative. Cela demande donc plus de temps. La demande de la commission de reporter le délai pour le dépôt du premier tour au 15 octobre 2020 a donc bien été entendue. Sachant que cette pièce G dans laquelle se trouveront les logements de la coopérative se situe sur un îlot partagé avec un immeuble à construire par la Fondation Emma Kammacher qui, de son côté, a un calendrier suivi par tous les promoteurs du périmètre, la volonté est de faire en sorte que tous ces travaux puissent se faire à peu près en même temps. Ceci, histoire qu'il n'y ait pas des gens qui emménagent tandis que l'immeuble d'à-côté commence à se construire et que tous ces travaux soient échelonnés sur plusieurs années, provoquant des nuisances pour l'ensemble des personnes qui habiteront ce quartier. Par conséquent, afin de coordonner tous ces calendriers de constructions, la proposition du

Conseil administratif est de fixer le délai pour le premier tour au mois de septembre 2020 et de rallonger le délai du deuxième tour à la fin février 2021, tels que les gens de la Bistoquette leur ont proposé. Pour autant que cela joue avec les délais référendaires. D'autre part, elle annonce que la Commune a déjà communiqué, dans sa dernière 'Newsletter', sa volonté de lancer cet appel à projets, afin que la population soit d'ores et déjà au courant et que les personnes concernées puissent déjà se rencontrer et commencer à réfléchir ensemble. Parmi ceux qui avaient postulé, à l'époque, pour les Sciers, certains sont toujours intéressés à continuer et à reprendre un projet sur les Cherpines. En ce qui concerne les demandes de la commission, il n'y a pas d'amendement à apporter sur le texte en lui-même de la délibération qui va être votée par le Conseil municipal. Au niveau de l'exposé des motifs, le Conseil administratif s'engage à aller dans le sens du rapport lu par M. Tinguely concernant les catégories de logements. Quant au calendrier, il leur suggère de suivre les recommandations de 'La Bistoquette' et de s'aligner sur le calendrier des chantiers prévus pour l'instant sur le Rolliet, à savoir le délai pour les candidatures du premier tour au mois de septembre 2020 et non pas au mois d'octobre comme demandé et celui du deuxième tour à la fin février 2021 et non pas au 15 mars 2021, ce qui ne représente que 15 jours d'écart.

M. Gaud demande s'ils atteignent ainsi le maximum possible de loyers libres dans ce projet.

Mme Monbaron explique que l'objectif est de voir les différentes catégories sur la totalité des appartements à disposition de la Commune, à savoir les 290 logements prévus. Ceci afin que la Commune dispose d'une part équivalente de loyer libre et de HM et que ce soit équitable pour tout le monde. Il faut savoir que le loyer libre n'est généralement pas la catégorie de prédilection des coopératives. Ils le voient pour les Sciers ; si le fait d'avoir du loyer libre a été très bien reçu, ce n'est toutefois pas le but pour les coopératives. Ceci dit, les conseillers municipaux qui font partie de ces coopératives pourront répondre à cette question plus facilement.

Le Président demande à M. Tinguely si les amendements proposés par Mme Monbaron leur conviennent.

En sa qualité de Vice-président de 'La Bistoquette', **M. Tinguely** se dit personnellement surpris d'entendre que le délai du premier tour ne leur a pas posé de problème, car c'est une des clauses qui leur a causé du souci. Ils proposaient le 15 octobre 2020, mais si cela doit être fixé au mois de septembre 2020, cela ne devrait pas poser trop de souci. Par contre, Mme Monbaron n'a pas précisé quand au mois de septembre, car il y a une différence si cela est fixé au 1^{er} ou au 30 du mois. Pour sa part, il les encourage à fixer ce délai en fin de mois, d'autant plus avec la situation sanitaire actuelle qui empêche les gens de se voir. Pour un premier tour, il faut quand même pouvoir déposer un projet, avoir pu y réfléchir. Il encourage donc le Conseil administratif à prévoir un délai, si possible, fin septembre 2020. A part cela, il n'a pas d'objection particulières par rapport à ce qui est proposé.

Mme Monbaron rappelle que le délai initial était prévu au 15 juin 2020. Si celui-ci est repoussé au mois de septembre 2020, cela laisse tout de même passablement de temps en plus. Et malheureusement, sachant qu'il n'y aura certainement pas de vacances prévues trop loin cette année, elle souhaite que cela permette aux gens d'avancer sur leurs dossiers.

Le Président rappelle qu'ils sont tout de même soumis au délai référendaire qui débutera, quant à lui, le 1^{er} juin 2020.

Mme Monbaron en convient, précisant toutefois qu'ils sont surtout soumis à ce délai pour la part du crédit qui sera ouvert par cette délibération. S'ils venaient à lancer ce concours demain,

ce qu'ils pourraient décider de faire, aucun centime ne serait engagé avant que le jury ne se réunisse au moins une première fois. Et à ce moment-là, le délai référendaire sera de toute façon échu depuis bien longtemps puisque le dépôt des candidatures se feraient en septembre 2020.

A l'issue de ces échanges, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur les deux amendements proposés :

Amendement No 1 : Prolongation du délai du 1^{er} tour à fin septembre 2020 et du 2^{ème} tour à fin février 2021 :

Cet amendement No 1 est approuvé par 18 voix pour et 2 abstentions.

Amendement No 2 : Répartition des catégories de logement en 1/3 libre, 1/3 HM et 1/3 HLM :

Cet amendement No 2 est approuvé par 20 voix pour.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 187-2020 R par 18 voix pour, 1 refus et 2 abstentions.

b) D 188-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 2'830'000.- pour la reconstruction/transformation de la Distillerie de Saconnex-d'Arve à Plan-les-Ouates

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 188-2020 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 28 janvier 2020. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures qui a émis, dans sa séance du 12 mars 2020, un préavis favorable par 5 voix pour et 2 abstentions, ainsi qu'en commission Economie et finances qui a préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de sa séance conjointe du 12 mars 2020.

M. Durand explique que cette délibération requiert un petit amendement technique, rappelant que le Conseil administratif avait présenté une délibération avec deux variantes ; une de reconstruction et une de transformation. Les deux commissions concernées ont clairement favorisé la variante reconstruction. Il s'agit donc de biffer le terme '*transformation*' dans le *Décide n° 1*.

Comme ils ont déjà pu le faire en commission lors de la visite de la Distillerie, **M. Gaud** annonce que, malheureusement, son groupe refusera ce projet. En effet, celui-ci ne leur semble pas indispensable. De plus, leurs moyens financiers ne sauraient tarder à ne plus le leur permettre.

M. Torri fait la déclaration suivante :

' D'aucuns savent combien ce projet me tient à cœur. Cela doit bien faire cinq ans, lorsque la Commune a fait l'acquisition de ce bâtiment, que ces mots résonnent encore dans ma tête : 'Laissons la poésie aux poètes et faisons de la politique'. Pour mémoire, je vous rappelle qu'un certain Victor Hugo a été exilé pour ces propos. Alors d'accord, ce soir, faisons de la

politique. Avant de bâtir ou d'avoir une Maison du développement durable, notre Commune possède, avec cette Distillerie, un bâtiment au cœur du développement durable. Avec cette bâtisse, nous sommes à l'intersection des trois grands cercles de cet avenir. A savoir, l'environnement, le social et l'économie. En ce qui concerne l'environnement, j'espère que pendant ce confinement vous avez l'occasion de sortir quand même et de voir ces magnifiques vergers d'Arare et de Saconnex-d'Arve en fleurs, les cerisiers se portent bien, la récolte et le kirsch vont être très bons. Le social : nous avons une équipe de jeunes distilleurs et brasseurs qui sont plein d'enthousiasme, qui font tourner la boutique et qui sont dans un 'trend' très favorable puisque la bière locale a le vent en poupe ces dernières années. Et l'économie, même si la Commune ne va pas devenir millionnaire et ne va pas s'enrichir énormément par ces activités et les loyers perçus, je pense quand même que c'est à mettre et à verser au dossier. Alors ce soir, si hésitation nous devons avoir entre démolition et/ou reconstruction, un oui favorable pour cette délibération devrait emporter notre adhésion et j'aimerais et je caresserais même l'espoir que ce lieu qui nous offre à boire s'agrandisse et devienne un marché pour les produits de nos terroirs, Mais je me laisse de nouveau emporter par mes penchants lyriques. Je m'arrêterai donc là. Mais vous connaissez bien l'adage : 'Chassez le naturel, il revient au galop'. Merci Monsieur le Président'.

M. Rieben redit tout le mal qu'il pense de ce projet, aussi bien dans sa variante soi-disant de rénovation que dans sa variante reconstruction. Il observe que les chiffres sur les tableaux qui leur sont présentés sont admirablement biaisés, afin que le Conseil municipal soit manipulé et adopte la solution reconstruction. Il votera, bien entendu, non. Mais il observe aussi que, dans le tableau, il manque une ligne, celle qui devrait concerner les indemnités que ne vont pas manquer de demander les locataires dans la variante reconstruction. Il aimerait savoir ce qu'il en est.

M. Rochetin explique que son groupe, conscient que ces CHF 2'830'000.- représentent un montant important, rejoint néanmoins les propos de l'élégant M. Torri. Effectivement, ce bâtiment abrite de l'artisanat local qu'il faut soutenir et des vergers qu'il faut entretenir, ce qu'ils peuvent constater aujourd'hui plus que jamais. Ils sont favorables à la reconstruction car, effectivement, la transformation risquerait probablement d'apporter de nombreuses surprises. Concernant la délibération, il demande s'il suffit simplement de barrer '*reconstruction/transformation*' ou si cela doit faire l'objet d'un amendement.

Mme Borstcher soutient également ce projet. Il s'agit de leur patrimoine. Une commune telle que Plan-les-Ouates se doit de le soutenir. Du moment qu'historiquement ce bâtiment a fonctionné, ils doivent pouvoir continuer dans ce sens. La Commune en a fait l'acquisition, sachant que ce serait cher. Mais cela crée également des emplois et s'inscrit dans l'ADN de certains d'entre eux sur la biodiversité, sur le manger local, sur le boire local et sur l'emploi local. Raisons pour lesquelles elle acceptera cette délibération.

M. Durand explique qu'il faut effectivement apporter un amendement puisque le *Décide n°1* prévoit de réaliser des travaux de '*reconstruction/transformation*' de cette Distillerie. Il s'agit donc de supprimer le terme '*transformation*' et de ne conserver que le terme '*reconstruction*'. D'autre part, il ne souhaite pas revenir sur les différentes discussions qu'il a déjà pu avoir avec les opposants, notamment ceux pour lesquels ces montants sont déraisonnables. Certes, ils sont importants et même si cela ne change pas l'importance de ces montants, il leur rappelle quand même qu'ils sont financés par le patrimoine financier. Ce n'est donc pas l'argent de l'impôt qui va financer ces travaux, mais l'argent qui vient du produit des locations de tous leurs bâtiments. Economiquement, les chiffres ne sont donc pas biaisés, il ne peut pas laisser dire

cela. Il ne va tout de même pas montrer des chiffres biaisés. Forcément que des chiffres estimatifs, dans le futur, sont par définition faux. Mais ils sont 'correctement faux'.

M. Gaud sait qu'il n'arrivera pas à les convaincre et inversement. Il demande donc, de manière générale, où ils vont fixer la limite. La Commune a investi massivement dans des restaurants, dans une Maison de la Culture et maintenant dans une Distillerie. Il sait qu'il s'agit du patrimoine financier. Il observe simplement que le patrimoine financier est quand même largement adossé à leur budget de fonctionnement, qu'ils le veuillent ou non. Ceci est factuel. Pourquoi, de ce fait, la Commune ne rachète-t-elle pas la station d'essence qui est presque aussi historique que la Distillerie ? Pourquoi ne rachète-t-elle pas le magasin de coiffure ? Jusqu'où iront-ils ? Ceci dit, il n'attend pas de réponse convaincante. Donc, qu'ils votent et ils verront.

M. Rochetin fait remarquer qu'il y a effectivement un amendement à apporter dans le premier *Décide*, mais également dans le titre de cette délibération.

M. Favre rejoint la séance à 21H15, depuis la clinique des Grangettes.

A l'issue de ce débat, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur les amendements proposés. A savoir, biffer le terme '*transformation*' du titre, ainsi que dans le *Décide* n° 1 de cette délibération.

Cet amendement est accepté par 18 voix pour, 3 refus et 2 abstentions

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 188-2020 R par 19 voix pour, 2 refus et 2 abstentions

M. Durand les remercie pour ce vote qui est également un grand soulagement pour les occupants de cette Distillerie, lesquels seront très contents d'apprendre la nouvelle. Même si ces travaux de reconstruction seront un peu plus compliqués à gérer, il juge cette option plus raisonnable.

c) **D 190-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 1'360'000.- pour la réalisation du collectif privé EU et EP et de l'aménagement routier au chemin de l'Essartage dans le périmètre du PLO Les Sciens - Etape 2 à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 190-2020 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 25 février 2020. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures qui a émis, dans sa séance du 9 mars 2020, un préavis favorable à l'unanimité, ainsi qu'en commission Economie et finances qui a également préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de sa séance conjointe du 12 mars 2020.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 190-2020 R par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

d) **D 191-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 310'000.- pour réaliser des passages piétons dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 188-2020 R (annexe 4) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 25 février 2020. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures qui a émis, dans sa séance du 9 mars 2020, un préavis favorable à l'unanimité, ainsi qu'en commission Economie et finances qui a également préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de sa séance conjointe du 12 mars 2020.

M. Durand leur rappelle qu'il s'agit-là de réaliser un certain nombre de passages piétons dans la zone industrielle qui en est singulièrement dépourvue. Il est prévu d'en faire huit et l'implantation de ces passages piétons a fait l'objet de discussions avec les usagers, la Fondation des terrains industriels et l'Association des entreprises. Ces passages piétons sont très attendus par les usagers de cette zone.

Travaillant dans cette zone industrielle depuis 15 ans, **M. Rieben** observe qu'il n'a jamais eu aucun souci pour traverser la rue, à aucun endroit. En conséquence de quoi, il les invite tous à refuser ce crédit.

M. Farinelli, quant à lui, se dit en faveur de ces passages piétons. La zone industrielle devient un lieu de vie et pour qui la traverse à pied, c'est vraiment compliqué. Il salue donc cette idée de réaliser des passages piétons et de la rendre plus agréable pour des mobilités douce et piétonne.

M. Magnin précise que parmi les entreprises qu'ils ont pu contacter, avec lesquelles ils ont discuté et qui ont participé aux études de mobilité, nombreuses sont celles qui demandent à ce qu'ils puissent pacifier cette zone, notamment par la réalisation de passages piétons. Tout ceci est également en lien avec l'arrivée du tram et la mobilité douce. Il peut donc leur confirmer que les entreprises contactées demandent ces passages piétons.

M. Tinguely relève le nombre croissant de camions, de véhicules et de travailleurs dans cette zone industrielle. Il s'agit d'un lieu de travail qui accueille beaucoup de gens et d'un lieu de vie avec des restaurants. Une activité commerciale s'y développe. Il lui paraît donc important d'y réaliser des passages piétons ; il s'agit d'un minimum en termes de sécurité et surtout, ce ne sont pas des aménagements très onéreux ; un peu de peinture sur le bitume qui permet d'assurer la sécurité des plus vulnérables d'entre eux.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 191-2020 R par 19 voix pour, 2 refus et 2 abstentions.

M. Durand les remercie de ce vote qui sera très utile pour tous les usagers de cette zone, dont le nombre ne cesse de croître.

e) **D 193-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 190'000.- pour l'étude d'un nouveau bâtiment du JAPLO à Plan-les-Ouates**

Le **Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 193-2020 P (annexe 5). Celle-ci est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Magnin explique qu'un projet de construction immobilière par la paroisse prendra effet sur la parcelle où se trouvent actuellement les locaux des Abeilles et du Jardin d'aventures de Plan-les-Ouates (Japlo). Il est donc nécessaire de trouver un nouveau lieu pour ce Jardin d'aventures. Aujourd'hui, s'offre à eux la possibilité d'effectuer une étude pour la réalisation d'un bâtiment définitif sur la parcelle N° 10'130, ce qui permettrait d'assurer la continuité de ce Jardin d'aventures qui est particulièrement utilisé. Il faut savoir que les bâtiments actuels sont des bâtiments provisoires qui ont été construits en l'an 2000 et dans lesquels le Japlo s'est installé depuis fin 2002. Déplacer et rénover ces bâtiments coûterait plus cher que de construire. Il s'agit donc là de préciser cette construction en permettant ce crédit d'étude, puisque le projet de la paroisse est envisagé dans des délais relativement brefs. Il propose un renvoi en commissions, afin d'en discuter.

Le montant pose souci à **M. Gaud** ; CHF 190'000.- d'études signifie que la réalisation du bâtiment se situera entre CHF 2'000'000.- et CHF 4'000'000.-. Ceci dit, le renvoi en commission qui est demandé le satisfait. Ils pourront en discuter à ce moment-là.

Le **Président** annonce que le Bureau du 5 mars 2020 préconise également un renvoi en commissions Enfance, Social et Economie.

M. Rieben propose de la renvoyer également en commission Infrastructures.

M. Durand informe qu'une commission conjointe Infrastructures et Economie est prévue.

En l'absence d'autres interventions, le **Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commissions.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 193-2020 P en commissions Enfance, Social et Infrastructures, ainsi qu'en commission Economie, par 23 voix pour.

f) **D 194-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 540'000.- pour l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la réalisation des îlots H2 et F propriétés de la Commune dans le périmètre du PLQ Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates**

Le **Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 194-2020 P (annexe 6), laquelle est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron explique qu'il s'agit d'un projet aux Cherpines, à l'instar de l'appel à projets de 'La Bistoquette'. Ils sont cette fois-ci sur un crédit d'engagement pour le financement d'un concours d'architecture, afin de réaliser des immeubles, propriété de la Commune, dans deux des îlots du PLQ du Rolliet. Elle propose un renvoi en commission, afin que tous les détails de l'organisation de ce concours puissent leur être expliqués. Elle relève d'ores et déjà que le

calendrier qui se trouve en page 10 de l'exposé des motifs permet de clore le concours, d'avoir l'exposition publique et les résultats, en décembre 2020 déjà, alors que l'appel à projets pour la Bistoquette, devait être clôt en septembre 2021, ce qui fait tout de même passablement de mois d'écarts pour parvenir à construire des immeubles à peu près en même temps.

Le Président annonce que le Bureau du 5 mars 2020 préconise également un renvoi en commission Aménagement et grands projets, ainsi qu'en commission Economie et finances.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le renvoi de cette délibération en commissions.

Le Conseil municipal accepte par 22 voix pour et 1 abstention, le renvoi de ce projet de délibération D 194-2020 P en commission Aménagement et grands projets, ainsi qu'en commission Economie et finances.

D 195-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 700'000.- pour l'étude de l'aménagement des infrastructures publiques (voiries, réseaux) et espaces publics du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 195-2020 P (annexe 7). Celle-ci est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Durand propose de renvoyer cet objet commissions, afin que celui-ci leur soit présenté plus en détails.

Le Président annonce que le Bureau du 5 mars 2020 préconise également un renvoi en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commissions.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 195-2020 P en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances, par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

D 196-2020 P de la Crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour un concept de développement de la biodiversité à Plan-les-Ouates

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 196-2020 P (annexe 8), laquelle est acceptée par 23 voix pour et 1 refus.

M. Durand explique que cette délibération vise à répondre à la motion M 16-2019 *Pour un développement de la biodiversité à Plan-les-Ouates*. Elle propose un projet en étapes, détaillé, qui sera également présenté en commission. L'exposé des motifs fait l'inventaire des actions qui ont déjà été entreprises. Il les encourage donc à en prendre connaissance et à la renvoyer en commission, afin de l'étudier plus en détails.

Le Président annonce que le Bureau du 5 mars 2020 préconise également un renvoi en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances.

Mme Borstcher remercie leur magistrat qui a géré la motion des 'CM Women' pour le développement de la biodiversité à Plan-les-Ouates. Cette délibération aboutit sur une amélioration de ce qui se fait déjà sur la Commune. Il y a donc ce qui se fait, mais il y aura également des avancées et des améliorations, ce que ses collègues féminines et elle-même souhaitent ardemment. Elle les remercie donc pour cet aboutissement.

Ce projet paraît à nouveau très flou à **M. Gaud** qui observe qu'ils parlent beaucoup de biodiversité, ce dont il peut se réjouir, mais qui observe également qu'il s'agit d'une profession et qui espère surtout que cela sera vu et revu par des professionnels. Le fait qu'il s'agisse quelque peu d'un chèque en blanc lui fait souci. Il redoute simplement que cela parte d'une bonne intention et que cela finisse dans des endroits financiers qui lui paraissent peu acceptables.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet le renvoi en commissions de ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 196-2020 P en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie, par 22 voix pour et 2 refus.

i) **D 197-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 70'000.- destiné à l'acquisition d'un véhicule de piquet pour la Compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Plan-les-Ouates – CP40**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 197-2020 P (annexe 9). Celle-ci est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron explique qu'il est question de remplacer le véhicule de piquet utilisé par l'Etat Major de la compagnie des sapeurs-pompiers. Ce véhicule est conduit par un chauffeur différent chaque semaine, puisque chaque semaine un des membres de l'Etat Major est de piquet. La compagnie a fait une étude rigoureuse pour le remplacement de ce véhicule qui date de 2007 et qui présente aujourd'hui 140'000 kilomètres au compteur. Des coûts d'entretien conséquents, s'élevant à plus de CHF 3'000.-, ont été réalisés l'année passée. L'étude pour l'acquisition d'un nouveau véhicule a été faite par rapport à différents constructeurs et portait sur le mode de production du véhicule, sur la catégorie, les sièges et la couleur. En effet, il s'agissait de savoir si le véhicule pouvait être livré avec la couleur rouge d'usine, car s'il faut rajouter cette couleur spécifique, les frais sont tout de suite assez conséquents. Cette étude a donc amené à se tourner vers quatre constructeurs. Le groupe de travail a également dû sélectionner différents fournisseurs d'équipements puisqu'il s'agit d'un véhicule de Service de secours devant être doté de feux bleus, d'avertisseurs, d'une radio Polycom, etc. Ces installateurs ont été choisis en fonction de l'expertise qu'ils ont dans le domaine, de la qualité du service après-vente qu'ils peuvent apporter et surtout de la proximité qu'ils ont avec la Commune et le Canton. Une partie du matériel qui sera installé dans ce véhicule pourra être pris de l'ancien véhicule et l'aménagement intérieur doit également être adapté par rapport à un véhicule utilisé par une famille, puisque ce véhicule doit pouvoir permettre de ranger et

d'assurer le transport sécurisé du matériel embarqué. Cet aménagement intérieur a également fait l'objet d'un appel d'offres auprès de différents fournisseurs qui remplissent tous les critères pour aménager des intérieurs de véhicules pour des équipements de secours. Les CHF 70'000.- demandés pour cette acquisition correspondent donc au prix de base du véhicule, qui s'élève à CHF 46'800.-, ainsi qu'aux coûts des équipements et de l'aménagement intérieur. Elle précise que le montant d'une subvention qui pourrait être obtenue auprès de l'OCPPAM (Office Cantonal de la Protection de la Population et des Affaires Militaires) et pour laquelle ils n'ont pas encore reçu de réponse, n'est pas indiqué dans la délibération.

Le Président annonce que le Bureau du 5 mars 2020 préconise un renvoi en commission Economie et finances.

M. Rochetin tient à féliciter Mme Monbaron pour la clarté de cette délibération et de ses explications. Il lui semble que cet objet est déjà passé en commission Sécurité. Et effectivement, le Bureau préconise un renvoi en commission. Ceci dit, si la notion d'urgence existait, il se sent, pour sa part et vue la qualité du document, prêt à voter cette délibération sur le siège. Et surtout ne pas refaire le même scénario qu'ils ont vécu pour le véhicule de la police municipale.

Mme Monbaron remercie M. Rochetin pour cette intervention. Effectivement, ce projet est déjà passé en commission Sécurité avant de passer au Conseil municipal, pour la simple et bonne raison que la Compagnie est venue en faire la présentation. Elle explique que le Service des pompiers ne dépend d'aucun Service de l'administration municipale. C'est donc le magistrat et le Secrétariat général qui ont rédigé la délibération qui leur est présentée ce soir. Et à vrai dire, elle ne voulait pas rédiger toute une délibération pour que le Conseil municipal lui dise que ce n'est pas le moment. Raison pour laquelle les pompiers sont venus présenter leur projet et qu'elle a demandé un vote de principe sur le fait de rédiger ou non la présente délibération.

M. Gaud observe que Mme la conseillère administrative est assez mal renseignée, sachant que chaque commune a l'obligation d'avoir un Service incendie. C'est donc un Service interne, dont les finances sont régies par le Service financier de la Commune. Ceci dit, il soutiendra, une fois n'est pas coutume, la proposition de son préopinant concernant un vote sur le siège. Il leur rappelle que la commission Sécurité a soutenu cette acquisition à l'unanimité.

M. Chal remercie M. Rochetin pour cette proposition, car il est vrai que c'est un véhicule dont les pompiers ont besoin, l'autre véhicule arrivant en fin de vie. Avec tout le travail mis en place comme l'a expliqué Mme Monbaron, il estime que la décision de voter cet objet sur le siège est saine.

Le Président demande donc aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette proposition de vote sur le siège, laquelle est acceptée par 22 voix pour et 1 abstention.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cet objet au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

<p>Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 197-2020 P, par 23 voix pour et 1 abstention.</p>

Mme Monbaron les remercie pour ce vote.

j) **D 198-2020 P : Prêt à hauteur de CHF 750'000.- à la primo-coopérative « La Bistoquette » et le cautionnement d'un prêt de même montant émis par le Canton de Genève au profit de ladite coopérative**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 198-2020 P (annexe 10), laquelle est acceptée par 21 voix pour, 1 refus et 1 abstention.

Mme Monbaron rappelle que la coopérative '*La Bistoquette*' est la lauréate de l'appel à projets qui avait été lancé aux Sciers. Cette dernière se retrouve dans une phase où elle doit aller de l'avant et faire dessiner son immeuble par des architectes, etc. Pour ceci, elle a besoin de liquidités et a déjà fait un appel auprès de ses membres, afin de récolter une partie des parts sociales. Elle s'est tournée vers différentes institutions censées pouvoir apporter cette aide aux coopératives. Or, le souci qu'ils rencontrent sur le périmètre des Sciers est très simple ; ils ont fait une opération de dation avec les propriétaires privés au bord de la route de Saconnex-d'Arve, c'est-à-dire que ces propriétaires ont accepté d'échanger leur parcelle et leur maison contre des appartements que la Commune est en train de construire actuellement, ce qui fait que la cette dernière n'est, pour l'instant, pas propriétaire des terrains sur lesquels la Coopérative va réaliser ces immeubles dans le futur. A ce titre, cela devient assez compliqué de pouvoir signer un document quelconque avec la Coopérative pour ces terrains puisqu'ils n'en sont pas propriétaires. Tout cela va se réaliser dans les prochains mois, mais pour l'instant, la Coopérative a besoin de cet argent. La Coopérative, le Canton et la Commune se sont donc réunis et l'idée qui en a résulté leur est présentée par ce projet de délibération D 198-2020. A savoir que la Commune accorderait à la Coopérative, un prêt à hauteur de CHF 750'000.- et que le Canton ferait de même, avec l'obtention du cautionnement de la Commune pour le cas où il y aurait un souci dans la réalisation de cet immeuble par la Coopérative. Cette explication leur est fournie dans l'exposé des motifs joint à la délibération. Les conseillers municipaux verront également qu'il s'agit d'un paiement effectué en trois tranches à des moments très précis de l'avancement du projet. A savoir ; une tranche avant l'été 2020, une tranche au moment du dépôt de la requête en autorisation de construire et la dernière tranche à l'entrée en force de l'autorisation de construire. Ils trouveront également des explications sur ce cautionnement et sur ce qu'il se passerait si le projet venait à ne pas être réalisé par '*La Bistoquette*'. Elle propose un renvoi en commission, afin que tout ceci leur soit expliqué dans le détail.

Le Président annonce que le Bureau du 5 mars 2020 préconise également un renvoi en commission Economie et finances.

En tant que Vice-président de la Coopérative '*La Bistoquette*', **M. Tinguely** annonce qu'il s'abstiendra sur ce vote et précise que Mme Monbaron a bien résumé la situation. Ils auraient normalement pu obtenir d'autres prêts auprès d'autres instances suisses qui subventionnent les coopératives, mais le montage un peu particulier qui est fait aux Sciers, ne permet pas à ces instances de leur octroyer ce prêt. Raison pour laquelle la Coopérative se tourne vers l'Etat de Genève et la commune de Plan-les-Ouates.

Mme Monbaron leur rappelle qu'au moment du vote de cette délibération, le Président sera appelé à voter puisqu'il s'agit d'une délibération qui requiert un vote à la majorité qualifiée, puisqu'elle porte sur un cautionnement communal.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le renvoi de cette délibération en commission Economie et finances.

Le Conseil municipal accepte par 22 voix pour, 1 refus et 1 abstention, le renvoi de ce projet de délibération D 198-2020 P en commissions Economie et finances. Le Président a pris part à ce vote.

D) 200-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 1'060'000.- en vue de la réalisation des collecteurs d'eaux pluviales (noues et tranchées drainantes) du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 200-2020 P (annexe 11). Celle-ci est acceptée par 23 voix pour.

Le Président annonce que le Bureau du 5 mars 2020 préconise un renvoi en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances.

M. Durand explique qu'il est question de financer la réalisation du réseau pour les eaux de pluie, principalement des noues, dans le quartier des Sciers. Ce projet contient le montant de la délibération D 46-2016 qui avait permis de financer les études de tout cela. Il s'agit de travaux qui, une fois réalisés, sont remboursés par les privés et par le FIA (Fond Intercommunal d'Assainissement) et pour lesquels l'autorisation de construire a été délivrée. Les conseillers municipaux recevront toutes les explications en commission.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commissions.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 200-2020 P en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances, par 23 voix pour.

D) 201-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 10'830'000.- destiné au financement de la route communale de la commune de Plan-les-Ouates

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 201-2020 P (annexe 12), laquelle est acceptée par 21 voix pour et 1 refus.

Le Président annonce que le Bureau du 5 mars 2020 préconise un renvoi en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances.

M. Durand explique que la législation cantonale prévoit, lorsqu'un tram est construit sur du domaine public communal, que la Commune assume le financement de tout ce qui concerne les travaux routiers autour des travaux purement ferroviaires. A l'heure actuelle, une loi est en discussion au Grand conseil pour permettre au Canton de participer au financement de ces parts communales, pour laquelle la Commune a été auditionnée au mois de mars 2020. Résultat de ces réflexions ; le tram empruntant la route de Base qui est une route communale, Plan-les-Ouates est appelée à participer au financement des travaux qui se déroulent nécessairement autour de la réalisation de la voie ferrée. Ce sont des travaux importants, avec

des coûts très élevés, sachant que la route qu'ils connaissent va changer radicalement de forme. Il propose de renvoyer tout cela en commission, afin qu'ils puissent en discuter plus en détails.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi en commissions de ce projet de délibération.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 201-2020 P en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances, par voix 22 pour et 1 refus.

D) 202-2020 P : Approbation des comptes annuels 2019 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2019 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 202-2020 P (annexe 13). Celle-ci est acceptée par 22 voix pour.

Au vu des circonstances particulières de cette séance, **M. Durand** leur fournit quelques grands chiffres arrondis, hors imputation, des comptes 2019 et leur fera la présentation habituelle, plus détaillée, en commission Economie :

- Dépenses hors imputation interne : CHF 73'641'000.-, soit CHF 302'000.- inférieures à ce qui était budgété.
- Recettes : CHF 76'368'000.-, soit CHF 1'026'000.- supérieures aux recettes budgétées.
- Résultat : CHF 2'727'517.-.

Ce qui représente CHF 1'328'000.- de plus que prévu. Cela génère un auto-financement d'environ CHF 7'000'000.-. Ils ont un montant au bilan de CHF 557'000'000.-, soit en hausse de CHF 15'000'000.- et des investissements qui se sont montés à hauteur de CHF 21'000'000.- brut, avec CHF 2'300'000.- de recettes. Il leur présentera ces chiffres plus en détails en commission Economie, ce qui est compliqué à faire en vidéoconférence.

S'ils étaient appelés à répéter cet exercice, **Mme Monbaron** explique à M. Durand qu'il aurait eu la possibilité de partager sa présentation sur chacun de leurs écrans et de la commenter en même temps. Il est dommage d'avoir effectué tout ce travail et de devoir le garder pour lui.

M. Durand la remercie de ce conseil technologique, mais explique qu'il ne peut le faire pour des raisons techniques.

M. Gaud, bien que ne faisant plus partie de la commission des finances qu'il a longtemps présidée et à laquelle il est très attaché, relève, à moins qu'il soit très mal informé, que l'Arrêté du Conseil d'état précise que les communes n'ont plus à approuver les comptes communaux, ce qu'il trouve absolument scandaleux. Si ce qu'il dit est juste, il souhaite s'adresser au Président de l'ACG, afin que ce dernier fasse part au Conseiller d'état chargé des communes, qu'il trouve cela inadmissible. Ils connaissent tous la confiance qu'il a personnellement en leur magistrat chargé des finances et fait remarquer les seules prérogatives de leur Conseil municipal est de voter le budget et d'approuver les comptes. Il ne voit donc pas pourquoi, tout

à coup, cela ne devrait plus être le cas. Il n'a malheureusement pas l'Arrêté d'Etat sous les yeux, mais il trouve cela proprement scandaleux. Pour sa part, il fait entièrement confiance à M. Durand et bien loin de lui l'idée de mettre en doute sa présentation. Dans le fond, cette décision du Conseil d'Etat est inadmissible.

M. Durand partage l'indignation de M. Gaud, même s'il sait que la décision du Conseil d'Etat a aussi été prise pour des raisons pragmatiques, car il n'a pas été facile pour Mme Lienhardt (*Ndlr : Responsable du Service des finances de la Commune*) de respecter les délais. Cette dernière a dû le faire, raison pour laquelle leur sont présentés des comptes bouclés et audités, afin qu'ils puissent les voter ou pas au mois de mai 2020. La seule entorse aux habitudes, qu'ils ont dû faire à cause du coronavirus, c'est que Mme Lienhardt ne sera pas en capacité de présenter le détail comme elle le fait habituellement dans la commission des finances du mois de mai. Elle le fera au mois de juin 2020. De ce fait, ils respecteront le processus démocratique à Plan-les-Ouates.

M. Magnin s'associe aux propos de M. Durand sur le pragmatisme du Conseil d'Etat et sur le fait que cela a été repoussé pour des raisons bien compréhensibles. Ceci dit, il rapportera le courroux de M. Gaud, qui est aussi compréhensible, à moins que le Conseiller d'Etat en charge soit connecté et suive cette séance.

M. Gaud se voit rassuré par les propos de leur conseiller administratif, mais sa colère ne s'apaise pas. Il répète qu'il trouve l'Arrêté du Conseil d'Etat inadmissible, coronavirus ou pas. Ils ont des responsabilités, ils les assument. Et il espère que le Conseiller d'Etat, M. Apothéloz en l'occurrence, a le courage d'assumer ses responsabilités, malgré ce virus.

Le Président imagine que M. Apothéloz est en train de les suivre, mais dans tous les cas, ces propos lui seront remontés, propos que lui-même partage.

Le Président annonce que le Bureau du 5 mars 2020 préconise également un renvoi en commission Economie et finances.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commission.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 202-2020 P en commission Economie et finances, par 23 voix pour.

7. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motions

a) M 27-2020 R : Pour que nos jeunes de Plan-les-Ouates puissent se loger sur notre Commune

Le Président rappelle que cette motion M 27-2020 R (annexe 14) a déjà été lue au moment de l'entrée en matière lors du Conseil municipal du 25 février 2020. Elle avait alors été renvoyée en commission Economie et finances qui a émis, dans sa séance conjointe du 12 mars 2020, un préavis défavorable à l'unanimité, sous réserve des amendements proposés.

M. Dupraz n'intervient pas par rapport à la motion en elle-même, mais par rapport aux quatre motions portées à l'ordre du jour de cette séance. Il propose de les renvoyer à la prochaine séance du Conseil municipal, sachant qu'elles n'ont pas de caractère d'urgence, afin d'éviter toutefois que cette séance en vidéoconférence, qui s'est bien déroulée ce soir, ne s'éternise. En espérant que la séance du mois de mai 2020 aura lieu en présentielle.

M. Durand annonce que c'est ainsi qu'il en avait plus ou moins été convenu lors des séances préparatoires du Bureau. Personnellement, il n'est pas du tout préparé pour discuter de ces motions.

M. Gaud adhère à cette proposition.

M. Rochetin, quant à lui, ne dramatiserait pas s'ils devaient remettre ces objets à plus tard. Il relève simplement qu'une motion traitée en Infrastructures, juste avant le confinement, avait obtenu l'unanimité. Mais s'il n'y a effectivement pas d'urgence, ils peuvent les reporter sans problème.

M. Valentin accepte également bien volontiers le fait de reporter ces motions qui n'ont effectivement pas de caractère d'urgence, à une séance où ils auront vraiment le temps d'en débattre.

M. Rieben approuve totalement l'intervention de M. Dupraz et se réjouit qu'ils aient l'occasion d'en discuter de vive voix, ce qui remplacera très avantageusement cette triste parodie de démocratie qu'ils vivent ce soir.

Le Président propose alors de voter en bloc le report des motions M 27-2020 R, M 28-2020 P, M 29-2020 P et M 30-2020 P, à la prochaine séance du Conseil municipal.

Cette proposition de report est acceptée par 22 voix pour.

<p>Le Conseil municipal accepte par 22 voix pour d'ajourner cette motion M 27-2020 R à la prochaine séance du Conseil municipal.</p>

b) **M 28-2020 P : Pour une promotion de la Charte des jardins par la Commune**

<p>Cette motion M 28-2020 P est reportée à la prochaine séance du Conseil municipal.</p>

M 29-2020 P : Un arbre, deux vies !

<p>Cette motion M 29-2020 P est ajournée à la prochaine séance du Conseil municipal.</p>

d) **M 30-2020 P : Pour la transformation de certaines zones 30 en tronçons limités à 30km/h**

Cette motion M 30-2020 P est reportée à la prochaine séance du Conseil municipal.

Mme Monbaron remercie le Président pour avoir déroulé cette séance avec brio et félicite tous les conseillers municipaux, tous présents ce soir, dont certains n'avaient pas du tout envie de participer à cette séance sous cette forme. Tout le monde a fait l'effort et tout s'est très bien passé.

M. Magnin adresse également à tous ses remerciements, précisant que cela fait plus de trois semaines que les différents interlocuteurs préparent cette séance, que ce soit le SCIAG, M. Dessuet, à l'informatique ou le Secrétaire général, M. Kellerhals, Il félicite également le Président car il y avait beaucoup d'inquiétude. Le fait d'organiser cette séance en vidéoconférence a fait couler beaucoup d'encre. Mais si les répétitions étaient difficiles, la représentation s'est faite de très belle façon. Il remercie également l'Administration communale qui, en cette période de Covid-19, s'adapte et fonctionne très bien ; le travail qui est effectué est fantastique et il tient à le relever ici. Il espère vraiment qu'ils pourront tenir la séance du mois de mai 2020 en présentielle, ce qui est tout de même beaucoup plus agréable. Au-delà des inquiétudes qu'ils ont eues, ils ont vu qu'ils étaient capables, à Plan-les-Ouates, de faire en sorte que les choses se passent bien. Pour terminer, il annonce qu'à un moment-donné, 54 personnes suivaient cette séance sur youtube et il a la confirmation qu'au moins un Conseiller d'Etat les a suivi pendant quelques minutes pour voir comment cela se passait.

DIVERS **QUESTIONS**

8.

A l'instar du point précédent, ce dernier n'est pas traité ce soir.
Comme annoncé en début de séance, ce point n'est pas traité ce soir.

Clôture de la séance

Le Président clôt la séance à 22H25 en remerciant tous les participants qui, par leur discipline, ont contribué à la bonne réussite de cette séance extraordinaire effectuée par vidéoconférence, ainsi que les personnes qui l'ont suivie sur youtube. Il précise que ce n'était pas le choix du Conseil municipal de tenir cette séance sous cette forme. Le Bureau y était opposé, mais ils ont joué le jeu et il les en remercie infiniment. Ils ont ainsi soutenu la volonté d'être commune-test pour essayer d'avancer sur ce système-là et avoir une pratique plus aisée. L'exercice est bien réussi, car si le Président a pour tâche de mener les débats, la discipline des conseillers municipaux l'a énormément aidé. Il ajoute que, de mémoire, sur 17 ans de municipal, il n'a jamais eu autant de personne présente dans le public. Dommage que ce ne soit que par vidéo. Il serait bien plus intéressant que les gens viennent plus souvent assister aux séances présentielles du Conseil municipal. Il souhaite une bonne soirée à tous.

QUESTIONS DU PUBLIC

Néant.

Le Secrétaire

Le Président

RAPPORTS :

- a) Culture et loisirs du 24 février**
- b) Commissions conjointes du 2 mars**
- c) Aménagement et grands projets du 2 mars**
- d) Infrastructures et environnement du 9 mars**
- e) Economie et finances du 12 mars**
- f) Conjointe Infrastructures et environnement et Economie et finances du 12 mars**

Annexe 1)

D 187-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 190'000.- en vue de réaliser un appel à projets coopératives au Rolliet dans le quartier des Cherpines à Plan-les-Ouates.

Annexe 2)

D 188-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 2'830'000.- pour la reconstruction/ transformation de la Distillerie de Saconnex-d'Arve à Plan-les-Ouates.

Annexe 3)

D 190-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 1'360'000.- pour la réalisation du collectif privé EU et EP et de l'aménagement routier au chemin de l'Essartage dans le périmètre du PLQ Les Sciers - Etape 2 à Plan-les-Ouates.

Annexe 4)

D 191-2020 R : Crédit d'engagement de CHF 310'000.- pour réaliser des passages piétons dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates.

Annexe 5)

D 193-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 190'000.- pour l'étude d'un nouveau bâtiment du JAPLO à Plan-les-Ouates.

Annexe 6)

D 194-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 540'000.- pour l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la réalisation des îlots H2 et F propriétés de la Commune dans le périmètre du PLQ Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates.

Annexe 7)

D 195-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 700'000.- pour l'étude de l'aménagement des infrastructures publiques (voiries, réseaux) et espaces publics du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates.

Annexe 8)

D 196-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour un concept de développement de la biodiversité à Plan-les-Ouates – Etape 1.

Annexe 9)

D 197-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 70'000.- destiné à l'acquisition d'un véhicule de piquet pour la Compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Plan-les-Ouates – CP40.

Annexe 10)

D 198-2020 P : Prêt à hauteur de CHF 750'000.- à la primo-coopérative « La Bistoquette » et le cautionnement d'un prêt de même montant émis par le Canton de Genève au profit de ladite coopérative.

Annexe 11)

D 200-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 1'060'000.- en vue de la réalisation des collecteurs d'eaux pluviales (noues et tranchées drainantes) du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates.

Annexe 12)

D 201-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 10'830'000.- destiné au financement de la part communale des travaux du premier tronçon de la ligne de tramway Genève – Saint-Julien.

Annexe 13)

D 202-2020 P : Approbation des comptes annuels 2019 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2019 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre.

Annexe 14)

M 27-2020 R : Pour que nos jeunes de Plan-les-Ouates puissent se loger sur notre Commune.